

**En sortant de l'école**  
<https://en-sortant-de-l-ecole.web.ac-grenoble.fr/et-avant-lisere>

**Lexique pour le thème sur la République**

<https://en-sortant-de-l-ecole.web.ac-grenoble.fr/article/activite-theme-4>

| Mot                   | Définition  |
|-----------------------|---|
| La démocratie         | La démocratie est un système politique dans lequel le peuple, les citoyens choisissent leurs représentants.   |
| Une république        | Dans une République, un texte de loi écrit, la Constitution, définit comment le pouvoir est réparti. Les représentants des différents pouvoirs sont choisis par le peuple pour une durée limitée.   |
| Une monarchie         | Dans une monarchie, un seul homme, le roi détient tout le pouvoir, pour une durée illimitée. Le peuple ne vote pas. En France, la République a mis fin à la monarchie absolue.  |
| Une constitution      | La Constitution est un ensemble de textes juridiques qui définit de quelle façon le pouvoir est réparti. La constitution française répartit le pouvoir entre 3 assemblées de représentants élus, exerçant chacune un pouvoir différent : le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire. |
| Le suffrage universel | Le suffrage universel signifie que toutes les citoyennes et tous les citoyens, à partir d'un certain âge, ont le droit de voter.  |
| L'Assemblée Nationale | Née le 17 juin 1789, L'Assemblée nationale est au cœur de notre démocratie. Elle forme avec le Sénat le pouvoir législatif dont la mission est de faire la loi et de contrôler le Gouvernement.   |
|                       |   |